

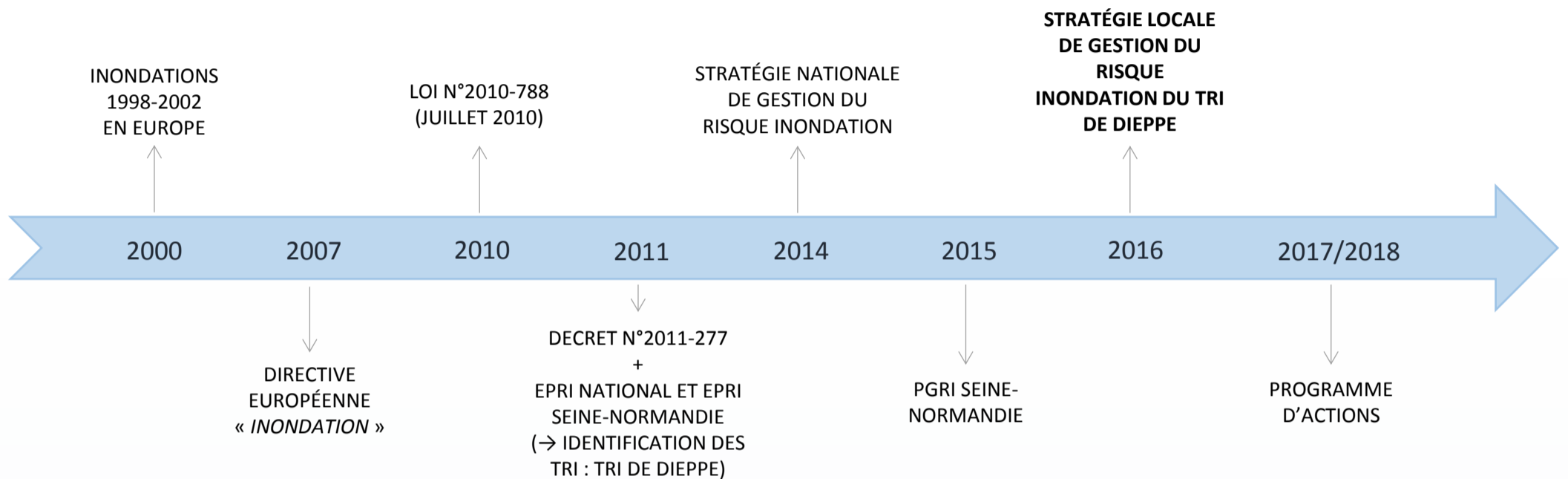
LA STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION

QUEL TERRITOIRE ? QUELS OBJECTIFS ? QUELLES DISPOSITIONS ?

LA SLGRI, QU'EST-CE QUE C'EST :

Pour chaque TRI, une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'inondation (SLGRI), dont les objectifs et le périmètre ont été identifiés en 2014, est **élaborée par les services de l'Etat et les collectivités**. Elle s'inscrit dans un cadre de **partage des responsabilités**, de **maintien d'une solidarité amont-aval face aux risques** et de recherche d'une **synergie avec les autres politiques publiques**.

Elle est conçue pour **réduire les conséquences négatives des inondations**, en cohérence avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), à l'échelle du bassin Seine-Normandie, adopté le 7 décembre 2015.



LES 4 GRANDS OBJECTIFS DE LA SLGRI :



OBJECTIF 1 :
Réduire la vulnérabilité des territoires



OBJECTIF 3 :
Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

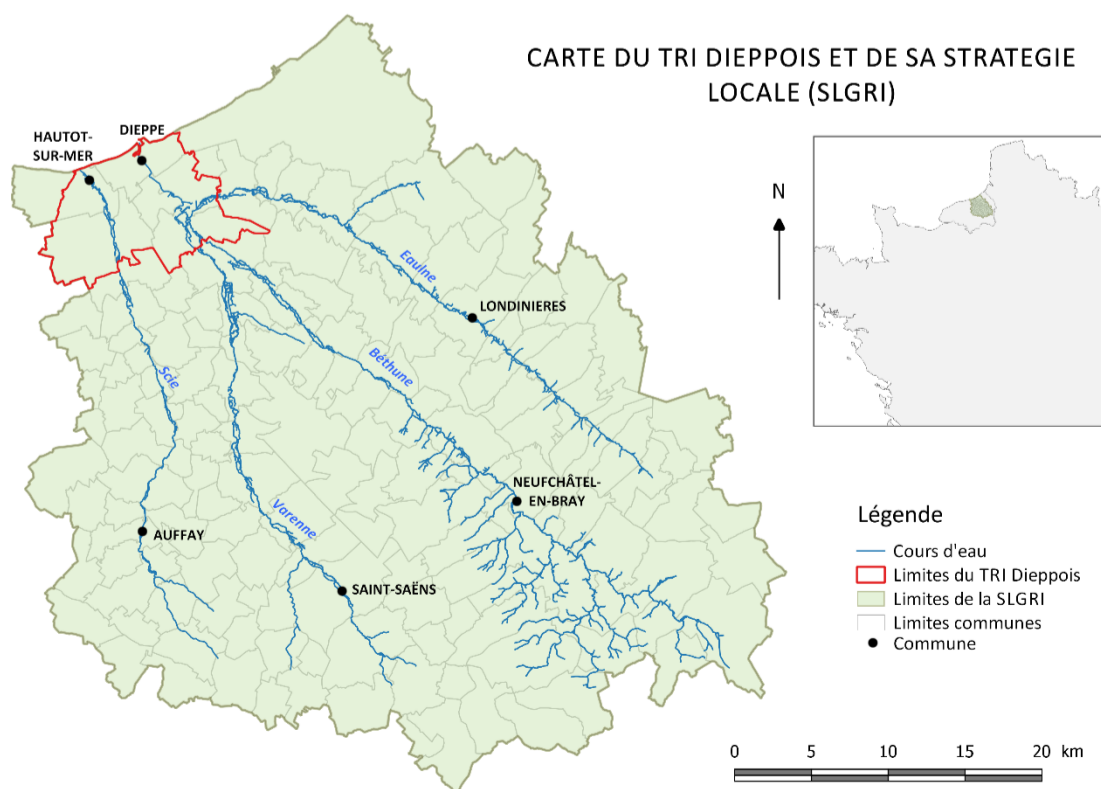


OBJECTIF 2 :
Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages



OBJECTIF 4 :
Mobiliser tous les acteurs via le maintien et le développement de la culture du risque

CARTE DU TRI DIEPPOIS ET DE SA STRATEGIE LOCALE (SLGRI)



LE TERRITOIRE :

Le périmètre du TRI, est constitué de 7 communes : Arques-la-Bataille, Dieppe, Martin-Eglise, Rouxmesnil-Bouteilles, Offranville, Hautot-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Scie.

Le périmètre retenu pour la stratégie locale est plus important que celui du TRI. En effet il permet de **travailler à une échelle pertinente au regard des risques d'inondation identifiés et cohérente sur le plan hydrographique**. Il prend notamment en compte la gestion des risques d'inondation et de ruissellement à l'échelle des bassins versants.

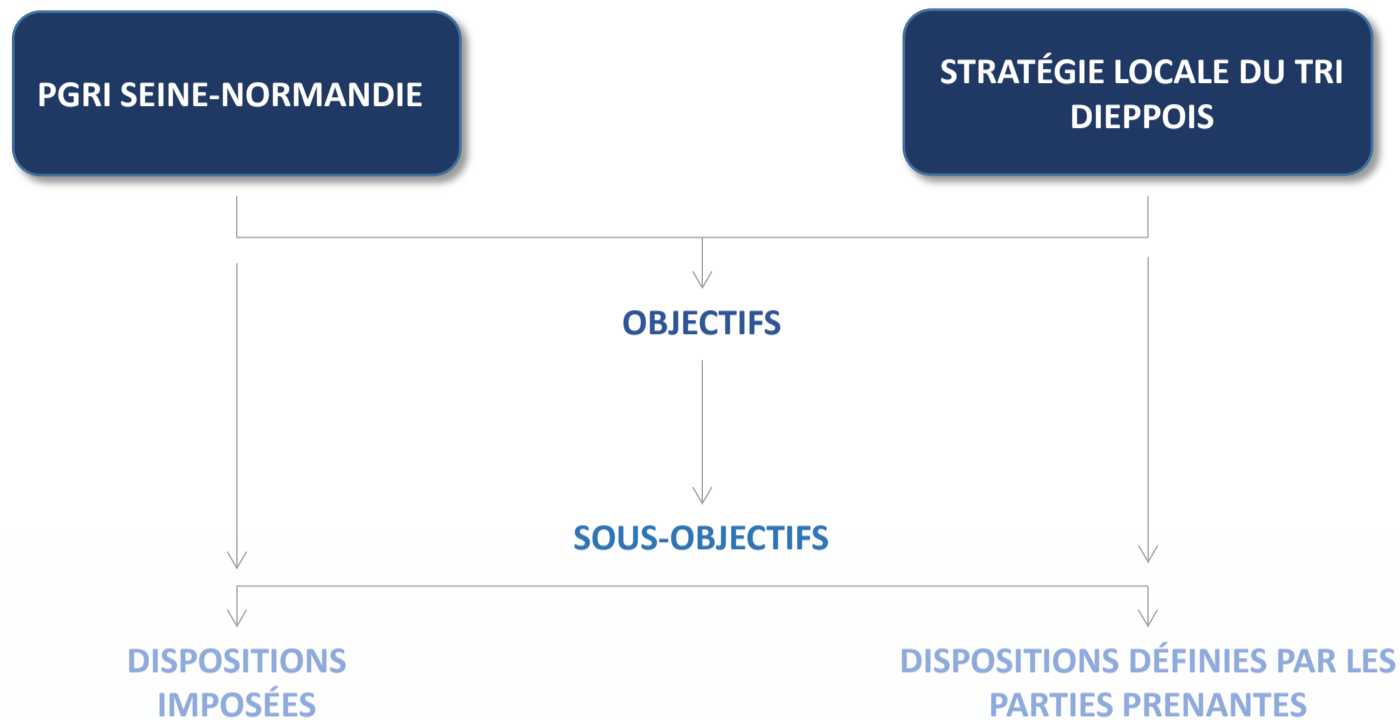
Le périmètre comprend donc les bassins versants de la Scie et de l'Arques (Béthune, Varenne et Eaulne incluses) et de la commune de Varengeville-sur-mer. Ainsi la stratégie s'inscrira dans une **logique de territoire avec une solidarité amont-aval**.

LA STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION

QUEL TERRITOIRE ? QUELS OBJECTIFS ? QUELLES DISPOSITIONS ?

QUELLES DISPOSITIONS POUR LA SLGRI DU TRI DIEPPOIS ? :

En complément des 43 dispositions imposées par le PGRI, 15 dispositions supplémentaires ont été rédigées lors des comités techniques de la SLGRI. Ces dernières sont **adaptées au contexte territorial**.



QUELLES SONT LES DISPOSITIONS IDENTIFIÉES PAR LES PARTIES PRENANTES DE LA SLGRI ? :

OBJECTIF 1 : RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES TERRITOIRES

N° Disposition	Titre de la disposition
Disposition 1-A-1	Recenser les principaux enjeux exposés au risque inondation
Disposition 1-A-2	Favoriser la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des enjeux identifiés
Disposition 1-A-3	Analyser la vulnérabilité des différents réseaux
Disposition 1-A-4	Anticiper la prise en compte du risque dans les aménagements futurs
Disposition 1-A-5	Sensibiliser les services instructeurs et développer des outils adaptés pour faciliter l'instruction des demandes d'urbanismes

OBJECTIF 3 : RACCOURCIR FORTEMENT LE DÉLAI DE RETOUR À LA NORMALE DES TERRITOIRES SINISTRÉS

N° Disposition	Titre de la disposition
Disposition 3-A-1	Améliorer l'élaboration, la mise en œuvre, la mise à jour et l'évaluation des PCS
Disposition 3-A-2	Développer et organiser la solidarité du territoire
Disposition 3-B-1	Organiser et formaliser les retours d'expérience

OBJECTIF 4 : MOBILISER LES ACTEURS VIA LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DU RISQUE

N° Disposition	Titre de la disposition
Disposition 4-A-1	Adapter la communication aux différents acteurs
Disposition 4-A-2	Améliorer l'information sur les risques
Disposition 4-A-3	Structurer et mutualiser les informations au niveau des partenaires

* L'objectif 2 n'a pas été traité durant la mission de stage.